

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

Délibération
n° 2011.11.139.B

Travaux de réfection
du réservoir d'eau
potable "Les Galants"
à La Couronne :
marché à procédure
adaptée restreinte

LE VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 novembre 2011**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.139.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE "LES GALANTS" A LA COURONNE : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE

Dans le cadre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a en charge l'entretien du patrimoine afférent.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection des réservoirs d'eau potable dit « Les Galants » situé à La Couronne.

Les travaux intérieurs à réaliser sont les suivants :

- la préparation des supports,
- la modification des accès aux réservoirs,
- la mise en œuvre d'un revêtement d'étanchéité multicouche en résine époxydique,
- la mise en œuvre d'une protection époxydique des intrados,
- le renouvellement des équipements hydrauliques,
- la création de vidange avec une conduite d'évacuation,
- la mise en conformité des locaux techniques.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché public.

Le montant estimatif des travaux est de 190 000 € HT.

La procédure à mettre en oeuvre sera la procédure adaptée restreinte lancée en application de article 28 du code des marchés publics. Le nombre de candidats admis à présenter une offre est de 5.

Le code des marchés publics ayant relevé le seuil obligant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux, il est donc possible de réaliser un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code des marchés publics oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 novembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe eau potable – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 01 décembre 2011